



Audiences publiques sur le projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé-Vignau

Le jeudi 16 novembre 2000

Rectificatifs des mémoires présentés le 15 novembre

DM-26

Mémoire présenté par la ville de Gatineau

- À la page 6, dans le tableau 3.1 intitulé *Nombre et types de disjoncteurs au poste Vignan*, on indique qu'Hydro-Québec avait proposé d'installer deux disjoncteurs à gaz sur les batteries de condensateurs à 120 kV.

Hydro-Québec tient à rectifier qu'il n'y a aucun disjoncteur de proposé à 120 kV.

DM-70

Mémoire présenté par la SÉPAQ – Réserve faunique Papineau-Labelle

À la page 1, il est dit : " ... La position soutenue par la SÉPAQ était donc de favoriser avant tout le corridor sud qui évite totalement ou presque la réserve faunique... Pour la SÉPAQ, il s'agissait alors du tracé optimal, tracé d'ailleurs retenu par Hydro-Québec à l'origine ".

Hydro-Québec précise que la SÉPAQ réfère plutôt au corridor initial (1998), soit le corridor sud et non pas à un tracé retenu par Hydro-Québec.

- À la page 6, il est dit : " ...La SÉPAQ signalait récemment la présence d'omble chevalier dans la réserve... L'entretien de la ligne de transport d'énergie électrique dans ce secteur amènera, à court terme, la disparition de cette espèce...".

Hydro-Québec tient à rectifier qu'avant de procéder à l'épandage de phytocides, les zones sensibles telles que les frayères sont toujours identifiées. Le cas échéant, on recourt à des méthodes d'entretien mécanique.

- À la page 6, il est dit : " ...On rapporte également que le déblaiement de la ligne électrique, dans la réserve faunique, détruira également plusieurs aires propices à l'ail des bois, espèce protégée...".

Hydro-Québec précise que les inventaires des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables comme l'ail des bois seront réalisées au printemps 2001. Advenant la présence d'ail des bois dans l'emprise, des mesures d'atténuation éprouvées seront mises en place afin de protéger cette espèce végétale.

- À la page 7, il est dit : " ...Il est important de noter que les eaux qui seront polluées se déversent vers les municipalités des cantons de Mulgrave-et-Derry, de Montpellier, etc. ...".

Hydro-Québec tient à préciser que les mesures d'atténuation quant au contrôle de la végétation dans l'emprise préserveront la qualité des milieux sensibles tels que les réseaux hydrographiques, les milieux humides, etc.